

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'accélérer la procédure déclenchée par l'article 2 afin de protéger les mineurs dans les plus brefs délais.